

01.10.2021 – 17:46 Uhr

Négociations salariales 2022: aucune marge pour une augmentation générale des salaires

Zürich (ots) -

Les syndicats persistent à demander une augmentation de 100 francs pour tous les travailleurs sans distinction. Dans le même temps, ils se plaignent du manque d'évolution salariale. C'est une contradiction, car les ouvriers de la construction et les équipes qui se surpassent attendent des augmentations de salaire individuelles tenant compte de leurs performances. Une augmentation générale des salaires qui bénéficierait indifféremment à tous les employés ne satisferait donc pas ce souhait de reconnaissance du travail individuel. Pour cette deuxième ronde de négociations avec les syndicats, la Société Suisse des Entrepreneurs rappelle de nouveau que le niveau des salaires dans le secteur principal de la construction est déjà élevé. Une augmentation générale des salaires ne serait plus en adéquation avec ce que les entreprises peuvent réellement verser. La SSE maintient son engagement en faveur de la préservation du maximum d'emplois. Bien entendu, si les entreprises veulent récompenser le travail de certains employés, elles sont tout à fait libres de le faire.

Le vendredi 1er octobre 2021 a eu lieu la deuxième des trois rondes de négociations sur les salaires 2022 entre la SSE et les syndicats à Olten. Lors de cette rencontre, la délégation de la SSE a affirmé qu'aucune augmentation de salaire générale ne serait possible en 2022 dans la branche, qui est celle qui verse les salaires les plus élevés à ses ouvriers. Les syndicats ont maintenu leurs exigences formulées lors de la première ronde de négociations: 100 francs d'augmentation de salaire pour tous et deux francs supplémentaires pour l'indemnité du repas de midi.

Une évolution salariale fondée sur le travail individuel

Les syndicats déplorent une évolution insuffisante des salaires. Ce faisant, ils négligent que les salaires minimaux sont déjà à un très haut niveau, ce qui restreint la marge de manoeuvre financière pour des augmentations basées sur la performance individuelle. De fait, c'est chez les contremaîtres, qui jouent un rôle important sur les chantiers, que l'on constate l'évolution salariale la plus forte. Le bon travail des contremaîtres est donc récompensé.

Une conjoncture un peu moins dynamique

Le SECO a récemment corrigé son estimation de la croissance économique suisse pour l'année en cours, baissant légèrement ce chiffre à 3,2 %. Le SECO indique que la reprise a un peu perdu de sa vigueur. Le chiffre d'affaires du secteur principal de la construction reste en dessous de son niveau de 2019. La pandémie de Covid-19 freine la productivité, les perspectives restent incertaines. En août 2021, selon les chiffres du SECO, le taux de chômage dans le secteur principal de la construction était supérieur à 3 % alors qu'il se situe d'ordinaire plutôt aux alentours de 2,5 %. À court et à moyen terme, la priorité doit donc être de ramener l'activité à son niveau antérieur afin de préserver le plus grand nombre d'emplois.

La prochaine ronde de négociations devrait avoir lieu le 4 novembre 2021.

Contact:

Corine Fiechter, porte-parole SSE
Tél. 079 306 54 12, cfiechter@entrepreneur.ch

Martin Maniera, responsable Politique économique SSE
Tél. 058 360 76 401, mmaniera@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100878639> abgerufen werden.